

Le programme d'accès en langue anglaise adopté

Fruit du travail des derniers mois du Comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de l'Outaouais, le conseil d'administration a officiellement adopté le Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Outaouais, lors de la séance du 17 septembre 2020. Mme Danielle Lanyi, présidente du Comité a fait la présentation du dossier.

Le programme d'accès vise à rendre accessible aux personnes d'expression anglaise une gamme de services de santé et de services sociaux en langue anglaise qui soit la plus complète possible et le plus près possible du milieu de vie de ces personnes.

Il indique la manière, le service et le lieu (installation ou établissement) pour lesquels il y a obligation de rendre les services de santé et les services sociaux accessibles en langue anglaise pour la population d'expression anglaise, tout en tenant compte des ressources humaines, matérielles et financières des établissements et dans le respect des lois en vigueur.

Les objectifs du programme d'accès sont les suivants :

1. dresser le portrait des besoins sociosanitaires et des particularités des personnes d'expression anglaise de la région;
2. déterminer les services de santé et les services sociaux requis pour répondre aux besoins reconnus;
3. faire l'analyse des écarts à combler pour atteindre les objectifs d'accès, de continuité et de qualité des services pour les

personnes d'expression anglaise dans le cadre du programme d'accès;

4. déterminer les prestataires de services – en précisant les lieux indiqués et, s'il y a lieu, les lieux désignés qui ont l'obligation de rendre des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;

5. définir les modes d'accès aux services en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise.

Une fois adopté par le conseil d'administration, le programme doit être déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux en vue d'une approbation par le gouvernement. Par la suite, il y aura communication des modes d'accès aux services en langue anglaise, par programme-service, au personnel de l'établissement et à ses partenaires.

Le Comité devra assurer le suivi et l'évaluation du programme d'accès afin de s'assurer que les membres de la communauté d'expression anglaise sur le territoire ont accès aux services dans leur langue pour l'ensemble des programmes-services. Le programme d'accès sera révisé tous les cinq ans ou à la demande du ministre.

Le conseil d'administration a aussi adopté la version révisée des Règlements de régie interne du Comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise de l'Outaouais.

Nomination des membres des comités du C.A.

Le conseil d'administration a procédé à la nomination des membres de ses comités pour une période d'un an:

Comité	Membres (* = nouveau membre)
Vérification	M. Michel Hébert, , M. Michel Roy, M. Xavier Lecat, M. Pierre Fréchette, ainsi que le membre indépendant profil #4 (compétence en vérification, performance et qualité) - à nommer par le ministre.
Gouvernance et éthique	M. François-Régis Fréchette, Mme Christiane Morin-Carle, Mme Johanne Asselin, M. Xavier Lecat, Michel Roy, Mme Monique Séguin, Mme Josée Filion PDG (membre d'office).
Vigilance et qualité	Josée Filion (PDG), Marion Carrière (Commissaire aux plaintes et à la qualité des services), Mme Claire Major (représentante du Comité des usagers (CUCI)), Mme Christiane Morin-Carle* et Mme Marie-Christine Fournier*.
Ressources humaines	M. Pierre Fréchette, M. Mathieu Nadeau, Dr Oussama Sidhom, M. Michel Hébert, M. Lucien Bradet*.

Plan d'action pour les personnes handicapées (PAPH)

Le C.A. a adopté le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2020-2022, incluant le bilan des réalisations 2019-2020.

Le PAPH est un outil de planification exigé la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1). Il vise la mise en place et la réalisation de mesures concrètes afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Ce dernier inclut obligatoirement :

- les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant des attributions de l'organisation produisant son plan d'action;
- le bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine;
- les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles identifiés.

Il est possible de planifier les mesures sur plusieurs années dans le respect de l'article 61.1, mais sous une condition : adopter annuellement un bilan des mesures prises, incluant les renditions de comptes, et une mise à jour des obstacles et mesures planifiés pour l'année suivante.

Sous la coordination de la Direction de la déficience et de la réadaptation (DDR) le bilan et le plan d'action ont été produits en collaboration avec les membres du comité PAPH. Celui-ci re-

Adoption de six politiques

Le C.A. a adopté deux nouvelles politiques, ainsi que la version révisé de quatre politiques:

- Politique de promotion de la vaccination contre l'influenza—adoption;
- Politique sur le télétravail—adoption;
- Politique institutionnelle de recherche (P-019) - révision;
- Politique environnement sans fumée - révision;
- Politique sur les mesures de contrôle: contention, isolement et substances chimiques - révision;
- Politique sur les congés sociaux du personnel d'encadrement - révision;

groupe des représentants de chacune des directions ainsi qu'un organisme communautaire dont la mission s'adresse à des personnes handicapées ainsi qu'une usagère partenaire.

Les étapes à venir sont:

- Envoi du bilan et plan d'action à l'office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- Dépôt sur le site Web du CISSS de l'Outaouais;
- Présentation au comité des usagers du Centre intégré (CUCI) et comités des usagers DI-TSA et DP.

Période de questions du public

Au début de chaque séance publique, la population peut participer à la période de questions (Pour informations: http://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/?page_id=1374). Voici un résumé des interventions du public lors de la séance du 17 septembre 2020:

- Une citoyenne a témoigné de son expérience au CLSC d'Aylmer, ainsi que la procédure pour le remplacement de son médecin de famille.
- Mme Sophie Prigent de l'APTS a demandé quels investissements sont faits dans la flotte informatique par le CISSS de l'Outaouais pour permettre l'accès au télétravail.
- Mme Gilles Delaunais a demandé des explications concernant la diminution de 244 heures annuellement en libération syndicale.
- Mme Guylaine Laroche de l'APTS a questionné le C.A. sur les quotas de vacances minimales.
- M. Pascal Boudreault, président du Conseil multidisciplinaire a souligné l'excellente collaboration de la part des gestionnaires et coordonnatrices de l'équipe RIEDP de la direction DDR.

Dates des prochaines séances

- 15 octobre 2020 (visio)
- 12 novembre 2020 (visio)
- 10 décembre 2020 (visio)
- 28 janvier 2021 (visio)
- 25 février 2021 (visio)
- 25 mars 2021 (Pontiac)
- 22 avril 2021 Vallée-de-la-Lièvre et Petite Nation)
- 20 mai 2021 (Vallée-de-la-Gatineau)
- 17 juin 2021 (Collines-de-l'Outaouais)

Pour informations additionnelles sur le conseil d'administration, incluant la procédure et les règles entourant la période publique de questions du CISSS de l'Outaouais, visitez notre site web à l'adresse suivante : <https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/mon-ciyss/conseil-dadministration/>

Privilèges de recherche

Le C.A. a octroyé des privilèges de recherche à M. Dominique Therrien, professeur en sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais, en tant que chercheur associé dans l'axe de recherche psychosociale au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

Privilèges de pratique

Le conseil d'administration a adopté lors de la séance régulière du 17 septembre 2020, l'octroi ou le renouvellement de privilèges de pratique, à des médecins membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP):

Nom	Installation principale (omnipraticiens)/spécialité
OCTROI DE PRIVILÈGES	
Mme Catherine Ouellet	Pharmacienne
Dr Matthew Cohen	Hôpital de Gatineau
Dre Ourida Djebbara	CHSLD La Pietà
Dre Geneviève Ducharme	Hôpital de Hull
Dr Cédric Fréchette	Hôpital de Hull
Dre Danielle Gay	Hôpital de Hull
Dre Sophie Hyland	A:Hôpital de Gatineau
Dre Narjiss Laafou	Hôpital de Hull
Dr Alain Tanguay	Hôpital de Hull
Dr Nicolas Thouin	Hôpital de Papineau
Dr Oumhani Toubal	Hôpital de Gatineau
Dre Jade Trudel-Sabourin	Hôpital de Hull
Dre Karolanne Villeneuve	GMF-U
Dre Érica Beatty	Urgence
Dr Borys Bilaniuk	Chirurgie
Dre Marie-Élisabeth Bouchard	Obstétrique-gynécologie
Dr Sherif Elsaraj	Chirurgie
Dre Claudia Lemoyne	Chirurgie
Dre Anne-Valérie-Sia Lénaud	Pédiatrie
Dre Sally Nguyen	Chirurgie
Dr Sébastien Rolland	Médecine spécialisée
Dre Leilla Sellami	Médecine spécialisée
Dr Jonathan-Edward Thériault-Groom	Urgence
RENOUVELLEMENT DE PRIVILÈGES	
Dr Lorenzo Edwin Ferri	Chirurgie

Reconnaissance pour la contribution à l'amélioration de la qualité



Dans l'objectif de reconnaître les efforts dans les activités d'amélioration de la qualité, le C.A. du CISSS de l'Outaouais a adopté deux résolutions de félicitations et de remerciements:

- À Mme Judith Daoust qui quittera le 9 octobre 2020 son poste de directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) pour la qualité du travail accompli.
- À Mme Christine Lacroix qui a quitté son poste de directrice adjointe des programmes jeunesse du CISSS de l'Outaouais le 16 août 2020 pour la qualité du travail accompli.

Bilan encadrement intensif et mesures d'empêchement

Afin de répondre à une exigence du MSSS, le C.A. a pris connaissance des statistiques en encadrement intensif et mesures d'empêchement du 1er avril 2020 au 20 juin 2020, déposées par la Direction des programmes jeunesse.

Au total, 6 garçons et 3 filles ont été admis en placement pour la période visée. La durée moyenne de placement était de 81,6 jours. Tel que le prévoit le Protocole sur le recours à l'encadrement intensif, la situation de chaque jeune est révisée au plus tard 30 jours après la date de son admission, et par la suite tous les 30 jours.

En regard aux mesures d'empêchement, 6 garçons et 5 filles ont fait l'objet de cette mesure pour la même période. La durée moyenne des mesures d'empêchement était de 12,4 jours.

Modification mineure à l'organigramme du CISSS

Le conseil d'administration a adopté une version révisée de l'organigramme du CISSS de l'Outaouais, afin de transférer le service de prévention et contrôle des infections (PCI) sous le directeur général adjoint, M. Stéphane Lance.

Cette modification cadre dans une directive ministérielle ordonnant que le volet prévention et contrôle des infections (PCI) des établissements doit être placé sous la gouverne d'un haut dirigeant (PDG, PDGA) ou d'un hors cadre (DG, DGA).